

COMMUNE DE HUSSEREN-WESSERLING

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2017

Sous la présidence de Madame Jeanne STOLTZ-NAWROT, Maire

<u>Nombre de conseillers élus :</u>	15
<u>Nombre de conseillers en fonction :</u>	12
<u>Nombre de conseillers présents :</u>	11

- Mme Jeanne STOLTZ-NAWROT	Maire	
- M. Raymond AST	1 ^{er} Adjoint	
- M. Claude LENDARO	2 ^e Adjoint	
- M. Gérard STERKLEN	3 ^e Adjoint	
- Mme Isabelle HOFSTETTER	Conseillère Municipale	
- M. Hervé BINDLER	Conseiller Municipal	
- M. Jean HERRGOTT	Conseiller Municipal	
- M. Claude BURGUNDER	Conseiller Municipal	
- Mme Michèle FISCHER	Conseillère Municipale	
- Mme Isabelle MIERAL	Conseillère Municipale	arrivée au point n° 9
- M. Christophe PEDUZZI	Conseiller Municipal	absent excusé, proc. à H. BINDLER
- M. Thierry CORDIER	Conseiller Municipal	

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 août 2017
3. Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations
4. Décision modificative n° 1 – budget principal
5. Subventions aux sociétés locales et organismes divers
6. Convention avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin portant sur la répartition des charges d'entretien des Routes Départementales en agglomération
7. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement – exercice 2018
8. Communauté de Communes : rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
9. Communauté de Communes : rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement
10. Divers
 - A. Changement de jour de collecte des ordures en 2018
 - B. Distribution des EcoSacs
 - C. Fête des Seniors
 - D. Sainte-Barbe
 - E. Concert de Noël
 - F. Noël des écoles
 - G. Cérémonie des vœux
 - H. Plate-forme de déchets verts
 - I. Intervention diverse

Mme le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h.

POINT N° 1 – Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Thierry CORDIER comme secrétaire de séance.

POINT N° 2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 21 août 2017

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par Mme le Maire et adopté à l'unanimité.

POINT N° 3 – Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Mme le Maire par les délibérations du Conseil Municipal en date du 24 avril 2014 (point n° 15) et en date du 13 juin 2014 (point n° 6),

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mme le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

Décision n° 2 du 7 novembre 2017 : attribution des travaux relatifs au renouvellement de l'éclairage public à l'entreprise CLEMESSY de Mulhouse pour un montant de 66 701,43 € H.T.

POINT N° 4 – Décision modificative n° 1 – budget principal

Afin de pouvoir intégrer les travaux de renouvellement de l'éclairage public de l'ensemble des rues restantes du village, Mme le Maire propose la décision modificative suivante :

Dépense d'investissement

CH 21

21538 installations, matériel et outillage techniques - autres réseaux + 81 000 €

Recette d'investissement

CH 13

1326 subventions d'équipement - autres établissements publics locaux + 81 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **vote** la décision modificative n°1.

POINT N° 5 – Subventions aux sociétés locales et organismes divers

Mme le Maire suggère de répondre favorablement à deux demandes de subventions.

Tout d'abord à l'association « Art des Possibles », implantée dans le Parc de Wesserling, pour l'organisation du festival « Multiprises » qui s'est déroulé du 22 au 24 septembre 2017, ensuite à l'amicale des Sapeurs-Pompiers du Chauvelin pour leur implication aux cérémonies patriotiques.

Il a été également proposé, lors de la Commission Communication du 9 novembre 2017, de prendre en charge les frais de publication des statuts de la nouvelle association locale « Les Bouilleurs de cru du Bannwehr ».

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité,

- **décide de verser** une subvention de 250 € à l'association « Art des Possibles »,
- **décide de verser** une subvention exceptionnelle de 200 € à l'amicale des Sapeurs-Pompiers du Chauvelin et propose qu'à l'avenir ce soit le SIVU du CPI du Chauvelin qui subventionne l'amicale.
- **décide de prendre en charge** les frais de publication de la nouvelle association locale « Les Bouilleurs de cru du Bannwehr »,

POINT N° 6 – Convention avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin portant sur la répartition des charges d'entretien des Routes Départementales en agglomération

L'aménagement et la conservation des Routes Départementales (RD) relèvent des obligations du Département. En agglomération, cette compétence est partagée avec les communes en raison des pouvoirs de police dont dispose le Maire.

Le Conseil Départemental, dans un souci de clarification, a approuvé, par délibération du 23 juin 2017, les termes d'une convention type fixant la répartition des charges d'entretien des RD en agglomération entre le Département et les communes haut-rhinoises.

Cette convention définit les modalités de répartition des charges d'entretien des ouvrages, aménagements, équipements et réseaux, situés dans l'emprise des RD, en traversée d'agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** les termes de la convention avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin,
- **autorise** Mme le Maire à signer la convention et tous les documents se rapportant au dossier.

POINT N° 7 – Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement – exercice 2018

Conformément aux dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence de l'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée ci-dessus doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Après avoir écouté les explications de Mme le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **autorise le Maire à engager** des dépenses d'investissement dès avant le vote du Budget Primitif 2018 à hauteur de 25 % de l'investissement (204 450 €) de l'exercice 2017 comme suit :

CH 21		
2111	terrains nus	2 000 €
2112	terrains de voirie	2 000 €
21538	autres réseaux	30 000 €
21578	autre matériel et outillage de voirie	15 000 €
CH 23		
2313	constructions	2 000 €
		51 000 €

POINT N° 8 – Communauté de Communes : rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Mme le Maire présente et commente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'exercice 2016, tant les indicateurs techniques que financiers concernant les ordures ménagères, le tri sélectif et les encombrants.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté les explications de Mme le Maire, à l'unanimité,

- **prend acte** après en avoir pris connaissance dans le détail.

Le rapport détaillé est à la disposition des Conseillers au secrétariat de la Mairie.

Arrivée de Mme Isabelle MIERAL.

POINT N° 9 – Communauté de Communes : rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement

Mme le Maire présente et commente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement de l'exercice 2016, tant les indicateurs techniques que financiers.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté les explications de Mme le Maire, à l'unanimité,

- **prend acte** après en avoir pris connaissance dans le détail.

Le rapport détaillé est à la disposition des Conseillers au secrétariat de la Mairie.

POINT N° 10 – DIVERS

A. Changement de jour de collecte des ordures en 2018

La Communauté de Communes de Saint-Amarin effectue un remaniement du planning de collecte des OME (Ordures Ménagères Encombrantes) les mardis ou mercredis en lieu et place des vendredis.

Ceci afin de permettre un temps de rattrapage par la société Coved avant les week-ends et de laisser du temps aux agents techniques de faire place nette.

Aussi, elle nous demande de définir la collecte des OME et METAUX, soit le mardi, soit le mercredi, afin de préparer le calendrier des collectes 2018.

Actuellement, les collectes d'OME ont lieu les vendredis et les collectes OM (Ordures Ménagères) sont définies ainsi :

Urbès, Storckensohn, Mollau, Kruth, Wildenstein, Goldbach-Altenbach	MARDI
Ranspach, Husseren-Wesserling, Moosch	MERCREDI

Pour les collectes d'OME et METAUX, il serait plus judicieux de choisir le mercredi du fait que ces changements n'impacteraient que 3 communes (contre 6 le mardi).

Récapitulatif :

La collecte des OM serait transférée les vendredis pour les 3 communes intéressées (Husseren-Wesserling, Moosch et Ranspach) à la place des mercredis.

La collecte des OME et METAUX aurait lieu les mercredis à la place des vendredis (pour toutes les communes de la Vallée de Saint-Amarin).

Les communes de Moosch et Ranspach ont déjà validé ces modifications de planning.

La Communauté de Communes de Saint-Amarin proposera une communication destinée aux habitants qui sera validée avec les communes impactées et fournira les supports. Une info pourrait également être prévue pour remise aux administrés lors de la distribution des EcoSacs, début janvier.

Le Conseil Municipal,

- **prend acte** du changement de jour de collecte des OM du vendredi au mercredi,
- **valide** la collecte des OME et METAUX le mercredi à la place du vendredi, par 8 voix pour et 4 abstentions.

B. Distribution des EcoSacs

L'assemblée fixe les dates de distribution des EcoSacs les vendredi 12, samedi 13 et lundi 15 janvier 2018.

Les Conseillers disponibles peuvent s'inscrire sur le planning.

C. Fête des Seniors

La Fête des Seniors aura lieu le samedi 2 décembre 2017 à la Salle Polyvalente.

Les colis de compensation sont reconduits pour les personnes excusées.

Mme le Maire propose de faire les achats au Musée Textile pour une valeur de 18 à 20 €. Mme Michèle FISCHER est chargée de la composition de ces colis.

D. Sainte-Barbe

Mme le Maire informe l'assemblée que le CPI du Chauvelin invite le Conseil Municipal à participer à l'office de la Sainte-Barbe, dimanche 3 décembre 2017 à 9 h, à l'église de Fellingring.

E. Concert de Noël

Le Concert de Noël aura lieu le samedi 9 décembre 2017 à 20 h à l'église et sera animé par Les Joyeux Vignerons de Thann.

F. Noël des écoles

Le Saint-Nicolas passera dans les écoles maternelle et élémentaire le vendredi 8 décembre 2017. Un petit tour dans le village aura lieu comme chaque année à 16 h 15, à la sortie des écoles.

Le Père Noël distribuera les cadeaux dans les deux écoles le vendredi 22 décembre 2017, dans l'après-midi.

G. Cérémonie des vœux

La Commission Communication du 9 novembre propose la date du samedi 6 janvier 2017 à 18 h à la Salle Polyvalente avec reconduction de la galette des rois.

Le Conseil Municipal valide cette date.

H. Plate-forme de déchets verts

La fermeture hivernale de la plate-forme de déchets verts aura lieu à compter du 28 novembre 2017.

I. Intervention diverse

M. Hervé BINDLER informe le Conseil que l'association « Les Bouilleurs de cru du Bannwehr » tiendra sa première assemblée générale portant création de l'association le samedi 16 décembre 2017 à 14 h.

Aucun Conseiller n'ayant plus de question à poser, la séance est levée à 20 h 15.

Affiché le 12 décembre 2017



Le Maire

Jeanne STOLTZ-NAWROT